



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-053

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :14

Absents :4

Pouvoir :6

Pour :20

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation :05 Avril 2024

Date d'affichage :12 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI ; Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI

Absents représentés : Monique CHIOCCA (par F. BRUSCHI), Jean Baptiste GIFFON (par D. VINCENTI), Paul MAZZACAMI (par A. OTTAVI), Patrick NANNI (par J.J. MURACCIOLI), Antoine PELLEGRINETTI (par T.MALU), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI).

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF M49 DU SPANC, POUR L'EXERCICE 2024.

Le Président ayant procédé à la présentation du budget prévisionnel 2024,

Considérant l'instruction budgétaire M49 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 21 mars 2024,

Le budget annexe primitif M49 du SPANC pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés au titre du BP	87 550.00	45 000.00
RAR de l'exercice précédent	-	-
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	206 443.39
Total de la section de fonctionnement	87 550.00	251 443.39

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



INVESTISSEMENT

Pas de section d'investissement sur le budget SPANC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-ADOpte Le budget annexe primitif M49 du SPANC pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr